Maître d'Ouvrage
DRFIP – Auvergne Rhône-Alpes
Division Immobilière – Sécurité – Gestion des grands sites
3 rue de la Charité
69002 – Lyon

Opération
RECONFIGURATION DU HALL D'ACCUEIL – HOTEL DES FINANCES
3 rue de la Charité à Lyon

Lot n° 1
DEMOLITION – PLATRERIE – PLATRERIE – PLANCHER TECHNIQUE – PEINTURE – NETTOYAGE

Phase
DCE – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Document
CCTP – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Bureau d'études
DB INGENIERIE
Quadrant 4 - 485 rue des Valets
01120 Montluel
04 74 34 90 18
contact@db-ingenierie.fr

Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédacteur	Relecteur
0	18/09/2026	Première diffusion	YH	YH
A	06/10/2026	Mise à jour suite retour MOA	YH	YH
B	08/10/2026	Mise à jour suite retour MOA	YH	YH

TABLE DES MATIERES

0. Généralités 4
0.1. Objet du présent document 4
0.1.1. Objet 4
0.1.2. Contexte de l'opération 4
0.2. Intervenants 4
0.3. Présentation du site 4
0.4. PRIX 6
0.4.1. La constitution du dossier marché 6
0.4.2. La réalisation du dossier de chantier 6
0.4.3. L'installation de chantier 6
0.4.4. La fourniture des échantillons 6
0.4.5. Les essais et contrôles en cours de chantier 7
0.4.6. La réalisation de prototypes 7
0.4.7. La coordination et synthèse 7
0.4.8. Les frais de garantie 7
0.4.9. La prise en compte des prescriptions du CCAP et autres documents 7
0.4.10. Les relations avec l'organisme de contrôle, le coordinateur sécurité et le coordinateur SSI 7
0.4.11. Les essais préalables à la réception 7
0.4.12. La réalisation du dossier des ouvrages exécutés 7
0.4.13. Les essais et contrôles en fin de chantier 8
0.4.14. La formation du personnel 8
0.4.15. le contrat de maintenance 8
0.4.16. Gestion des déchets - Chantier propre 8
0.5. NORMES ET REGLEMENTS 9
0.6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES 9
0.6.1. Généralités 9
0.6.2. Classement des matériaux 9
0.6.3. ECHANTILLONS, ESSAIS, OUVRAGE TEMOIN 10
0.6.4. STOCKAGE DES MATERIAUX 10
0.7. LIMITES DE PRESTATIONS 10
0.7.1. Généralités 10
0.7.2. Limite de prestation avec le MOA 10
0.7.3. Limite de prestation avec le lot Mobilier et menuiserie intérieure 10
0.7.4. Limite de prestation avec le lot Electricité 11
0.7.5. Limite de prestation avec le lot CVC 11
0.8. PLANNING ET PHASAGE 12
1. TRAVAUX PREALABLES ET INSTALLATION DE CHANTIER 13
1.1. TRAVAUX PREALABLES 13
1.2. INSTALLATION DE CHANTIER ET FRAIS DIVERS 13

1.2.1. Constat d'huissier 13
1.2.1. Compte Prorata 13
1.2.2. Installations générales et panneau de chantier 13
1.2.3. Base vie 13
1.2.4. Benne chantier 14
1.2.5. Délimitation chantier / Protections / Eléments provisoires 14
1.2.6. Remise en état et Entretien des abords 14
2. TRAVAUX DE DEPOSES ET DE DEMOLITIONS 15
2.1. DEPOSES DEMOLITIONS ET EVACUATIONS 15
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLATRERIE 16
3.1. GENERALITES 16
3.2. CLOISON 16
3.2.1. Cloison distributives 16
3.2.2. Cloisons séparatives coupe-feu 16
3.2.3. Cloisons Anti-effraction et coupe-feu 17
3.2.4. Cloisonnette 18
3.3. FAUX-PLAFOND 18
3.3.1. Plafond en dalle démontable acoustique 18
3.3.2. Plafond indémontable 19
3.4. OUVRAGES DIVERS 19
3.4.1. Encoffrement CF 19
3.4.2. Jouées en plaques de plâtre 19
3.4.3. Trappe de visite au plafond 20
3.4.4. Renfort d'ossature 20
3.4.5. Huisseries 20
3.4.6. Découpe de trous 21
3.4.7. Raccords divers 21
4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLANCHER TECHNIQUE 21
4.1. TRAVAUX SUR PLANCHER 21
4.1.1. DEPOSE ET REMISAGE DES DALLES 21
4.1.2. ADAPTATION DE PLANCHER TECHNIQUE 21
5. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURE 22
5.1. TRAVAUX PREPARATOIRES 22
5.1.1. PREPARATION DES SUPPORTS NEUFS 22
5.1.2. PREPARATION DES SUPPORTS EXISTANTS 23
5.2. PEINTURE INTERIEURE 23
5.2.1. PEINTURE ACRYLIQUE SUR PAROI 23
5.2.2. Vernis sur éléments bois 23
5.2.3. Raccords divers de peinture 24
6. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE NETTOYAGE 24

0. GENERALITES

0.1. OBJET DU PRESENT DOCUMENT

0.1.1. OBJET

Le présent document a pour objet de définir les matériels et les conditions relatives au lot Démolition – plâtrerie – plancher technique – peinture – Nettoyage dans le cadre de la reconfiguration du hall d'accueil de l'hôtel des finances de Lyon.

0.1.2. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'accueil de l'HDF est actuellement surdimensionné en matière d'accueil du public. L'espace caisse, le nombre de box, ainsi que la banque d'accueil nécessitent d'être reconfigurés et repositionnés, le public étant amené à présent à être reçu sur rendez-vous. Les travaux seront réalisés en site occupé et les fonctions de l'accueil devront être maintenues.

0.2. INTERVENANTS

Maîtrise d'Ouvrage :

DRFiP Région Auvergne-Rhône-Alpes :
3 rue de la Charité
69002 Lyon

Architecte :

L.AYDOSTIAN :
2 rue de la Thibaudière
69007 Lyon

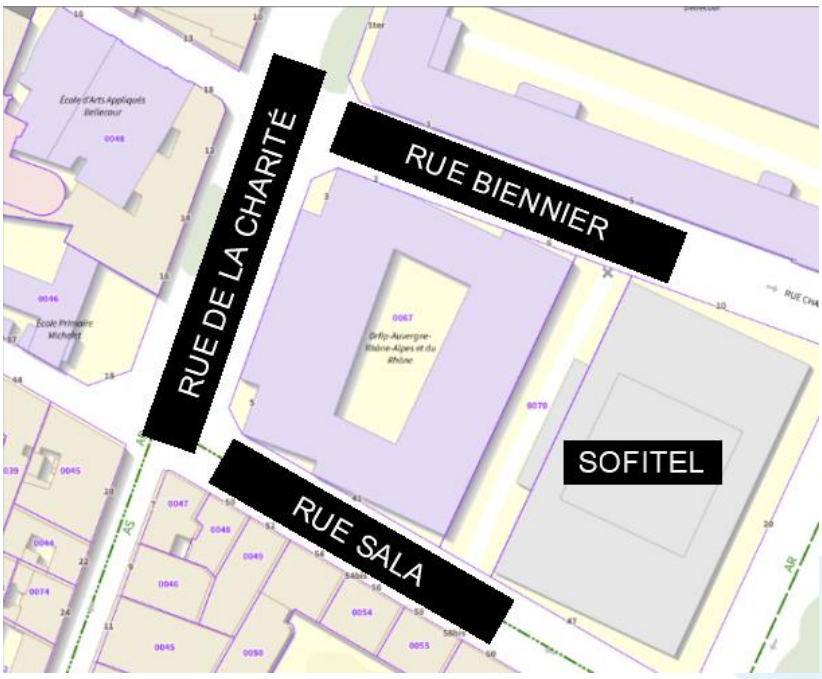
Maître d'œuvre :

DB Ingénierie :
Quadrant 4 – 485 rue des valets
ZAC des Près Seigneurs
01120 Montluel

0.3. PRESENTATION DU SITE

Le bâtiment a la forme d'un îlot carré orienté nord-est / sud-ouest, entourant une cour fermée. La partie la plus ancienne du bâtiment, située rue de la Charité, a été construite en 1954, et l'extension en forme de U date de 1976. L'ensemble comporte deux niveaux de sous-sol, un rez-de-chaussée surélevé, un niveau d'entresol et six ou sept étages selon les zones. Il totalise environ 17 000 m² de Surface Utile Brute pour 23 680m² de SHON.





Le bâtiment accueille plus de 800 agents de la Direction régionale des finances publiques et de la Direction Interrégionale des Douanes et des Droits Indirects.
Il comporte au rez-de-chaussée un accueil du public et un restaurant inter-administratif.
Le bâtiment est soumis au code du travail dans sa plus grande partie, la zone d'accueil du publique est de type W de 5ème catégorie.

0.4. PRIX

L'entrepreneur s'engage, du seul fait de répondre sans observation, à exécuter dans les règles de l'art, une installation complète et en parfait ordre de marche.

Il ne pourra être réclamé de supplément ultérieurement pour tout matériel qui aurait été omis au quantitatif mais prévu au descriptif ou sur les plans ou que la conception imposerait par elle-même, sachant que les prix remis par l'entreprise sont des prix nets, globaux et forfaitaires.
L'entrepreneur fera ses éventuelles observations avant remise de son offre.

Sauf indications contraires dûment précisées "hors fourniture" ou "hors mise en place", tout matériel mentionné dans le CCTP ou le DPGF est sous-entendu fourni, posé, fixé et raccordé y compris toutes sujétions.

Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de se rendre sur place avant la remise de leur offre, afin d'apprécier les conditions dans lesquelles seront réalisés les travaux. Aucune plus-value ne pourra être réclamée pour des difficultés de mise en œuvre occasionnées par les installations ou les bâtiments existants.

Les prix s'entendent toutes dépenses incluses et en particulier :

0.4.1. LA CONSTITUTION DU DOSSIER MARCHE

Le dossier marché sera intégralement numérique avec l'ensemble des pièces techniques et administratives.
Il sera constitué au frais de l'entrepreneur en y intégrant les éventuels avenants modificatifs, additifs et adaptations.
Il sera remis au BET pour contrôle.

0.4.2. LA REALISATION DU DOSSIER DE CHANTIER

Les entrepreneurs sont consultés sur la base d'un dossier de mise en concurrence en phase PRO.
Ce dossier sera mis à jour et complété par la MOE en période de préparation de travaux pour constituer le dossier EXECUTION.
En aucun cas les plans et schémas de ce dossier ne pourront être utilisés tel quel comme documents de chantier, ils devront au préalable être complétés et validés par l'entrepreneur avec apposition de la mention "Dossier CHANTIER".

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre l'ensemble des plans et documents complémentaires nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Ces documents seront impérativement réalisés sous forme de fichiers informatiques au standard DWG pour AUTOCAD version 2013 ou postérieure.

Les plans et schémas devront être soumis à l'accord préalable du maître d'œuvre avant tous travaux d'exécution. Pour ce faire, ils seront transmis par l'entrepreneur en 2 exemplaires dont 1 lui sera retourné avec VISA ou accompagné d'une fiche d'observations
Les documents faisant l'objet d'observations seront corrigés et modifiés par l'entrepreneur et retransmis en 2 exemplaires au Maître d'Œuvre.

0.4.3. L'INSTALLATION DE CHANTIER

Les installations provisoires de chantier seront réalisées suivant les spécifications du PGC annexé au dossier de consultation.

0.4.4. LA FOURNITURE DES ECHANTILLONS

A l'ouverture du chantier, l'entrepreneur devra remettre un échantillon de chaque produit ou matériel mis en œuvre.

Les appareillages seront regroupés par fonction et présentés sur panneaux supports.

Dans le cas de matériel important, les catalogues, croquis permettant d'en apprécier la technique, la qualité et l'esthétique seront remis en 2 exemplaires.

Dans le cas où les matériels seraient approvisionnés ou installés sans agrément préalable de la maîtrise d'œuvre, tous les frais consécutifs à l'éventuel remplacement de ces matériels seraient supportés par l'entrepreneur, y compris les travaux effectués par les autres corps d'état pour remise en l'état des lieux ou ouvrages.

0.4.5. LES ESSAIS ET CONTROLES EN COURS DE CHANTIER

Ces essais et contrôles comprennent :
- La vérification et essais fonctionnels des installations au fur et à mesure de leur réalisation
- L'inspection des travaux, lors de contrôles sollicités par le maître d'œuvre, pour vérification de l'exécution conforme des installations

L'entrepreneur devra fournir le personnel qualifié et tous les matériels et équipements nécessaires, y compris les éventuels raccordements provisoires.

0.4.6. LA REALISATION DE PROTOTYPES

Dans le cas d'intégration délicate ou de contraintes particulières, il pourra être demandé à l'entrepreneur d'établir à ses frais, un prototype ou montage provisoire permettant d'apprécier les différentes contraintes de mise en œuvre.

0.4.7. LA COORDINATION ET SYNTHESE

L'entrepreneur désignera un responsable d'affaire qui sera l'unique interlocuteur face au Maître d'Ouvrage, au maître d'œuvre et aux autres entrepreneurs, il assurera la participation aux réunions de coordination avec phasage des interventions en collaboration avec l'OPC.

0.4.8. LES FRAIS DE GARANTIE

L'installateur assurera la garantie de bon fonctionnement des matériels propres à son marché. Cette garantie, de deux années, portera sur tous les défauts visibles ou non des matériaux employés, contre tous les vices de construction ou de mise en œuvre et sur le bon fonctionnement de l'installation. A cet effet, l'entreprise fera son affaire de l'extension de la garantie de ses fournisseurs. La responsabilité de l'entrepreneur couvrira dans les mêmes conditions toutes les fournitures qu'il sous-traitera.
L'installateur s'engage à remplacer, réparer ou modifier à ses frais, toutes pièces ou éléments reconnus défectueux durant cette période. L'entrepreneur est par ailleurs tenu à la garantie de parfait achèvement, d'une durée d'un an à compter de la réception, conformément à l'article 1792-6 du Code civil. La garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables, définie ci-dessus, court pendant deux ans minimums à compter de la réception, conformément à l'article 1792-3 du Code civil.

0.4.9. LA PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS DU CCAP ET AUTRES DOCUMENTS

Dans le cadre de son marché, l'entrepreneur du présent lot devra prévoir dans ses prix unitaires, les travaux et prestations définis au CCAP, pièces graphiques, annexes et autres documents joints.

0.4.10. LES RELATIONS AVEC L'ORGANISME DE CONTROLE, LE COORDINATEUR SECURITE ET LE COORDINATEUR SSI

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre :
- La mise à disposition du personnel qualifié pour tout contrôle ou toute inspection technique.
- La réalisation et la diffusion des plans, schémas, notes de calculs et liste des matériels pour approbation.

0.4.11. LES ESSAIS PREALABLES A LA RECEPTION

L'entreprise effectuera ou fera effectuer sous sa responsabilité et à ses frais les essais et vérifications de fonctionnement de ses installations. La liste de ces essais et vérifications, dont la description est donnée dans le document technique AQC, sera établie en liaison avec le contrôleur technique désigné à qui les procès-verbaux d'essais seront soumis pour examen.

0.4.12. LA REALISATION DU DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

En fin de chantier, l'entrepreneur devra remettre un dossier complet en 1 exemplaire papier + 1 reproductible, comprenant :
- Les plans « tel que construit » des installations ;
- Les schémas d'exécution ;
- Les notes de calculs des réseaux validés par le maître d'œuvre ;

- La liste complète et détaillée des matériels avec mention du nom et de l'adresse du fabricant, des références, des caractéristiques essentielles, du nom et de l'adresse du grossiste ou du distributeur éventuel ;
- Les sélections des équipements ;
- Les notices détaillées de mise en service et de fonctionnement ;
- Les consignes et notices d'entretien de toutes les installations techniques ;
- Indication de l'organisation pour assurer la traçabilité ;
- Les certificats de garantie des appareils ;
- Les procès-verbaux d'essais au fil incandescent des matériels utilisés ;
- Les fiches d'autocontrôle de l'entreprise ;
- Le PV de mise en service ;
- Un guide d'exploitation orienté "utilisateurs", conçu pour les assister au quotidien dans la conduite et l'optimisation de leurs installations techniques (exemples : que faire face à un incident quelconque, en fin de période d'utilisation).

Ces documents seront impérativement réalisés sous forme de fichiers informatiques au standard DWG pour AUTOCAD version 2013 ou postérieure.

0.4.13. LES ESSAIS ET CONTROLES EN FIN DE CHANTIER

En fin de chantier, le Maître d'œuvre procédera à une inspection de fin de travaux.
Les travaux devront être complètement achevés, les installations en état de fonctionnement, les essais préalables réalisés et les éventuels réglages, reprises ou mises au point exécutés.

Les résultats de cette inspection seront consignés sur un PV établi par le maître d'œuvre.

Les ouvrages, installations et équipements faisant l'objet de réserves, seront dans les meilleurs délais et suivant le cas achevés, modifiés, remplacés, remis en état par l'entrepreneur. Le maître d'œuvre effectuera une nouvelle inspection pour effectuer la levée des réserves.

Dans le cas où, après les délais impartis, des réserves ne pourraient pas être levées, de nouvelles inspections seront à réaliser sur le site, tous les frais de déplacements supplémentaires du Maître d'œuvre étant intégralement à la charge de l'entrepreneur.

0.4.14. LA FORMATION DU PERSONNEL

So.

0.4.15. LE CONTRAT DE MAINTENANCE

So.

0.4.16. GESTION DES DECHETS – CHANTIER PROPRE

La limitation des nuisances induites par le chantier s'articule autour de deux points essentiels :
- Assurer une bonne gestion des déchets ;
- Réduire au maximum les nuisances du chantier (pollution, bruit) sur l'environnement extérieur.

L'entreprise titulaire du présent marché doit obligatoirement le tri et la mise à la benne de **tous les déchets susceptibles d'être produits**, lors des différentes phases du chantier (chutes de cuivre, de conduits PVC, polyane, emballages plastiques/cartons/palettes, etc…).

NB : la gestion des déchets de chantier se veut être une démarche normale et volontaire de l'entreprise, elle ne fait donc pas l'objet d'un chiffrage spécifique. Elle n'est pas non plus associée à un montant dans la DPGF.

Les nettoyages devront être effectués par chaque entrepreneur, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, chaque fois qu'ils seront nécessaires et les gravois devront être évacués hors du chantier.
Chaque corporation est tenue de laisser les locaux ainsi que ses propres ouvrages dans un état tel que les corps d'état qui doivent lui succéder puissent exécuter leurs travaux dans les meilleures conditions et sans sujétions supplémentaires.
Si ces prescriptions ne sont pas respectées, les matériels, installations, matériaux, décombres et déchets non enlevés pourront, après mise en demeure par le maître d'ouvrage et l'expiration d'un délai de TROIS JOURS FRANCS, après accusé de réception de

la mise en demeure, être transportés d'office, suivant leur nature, soit en dépôt, soit aux décharges adaptées, aux frais, risques et périls de l'entrepreneur.
Dans le cas où le Maître d'Œuvre jugerait l'état de propreté du chantier insuffisante, il pourra charger l'entreprise de son choix présente sur le chantier d'un nettoyage complémentaire. Cette dépense sera inscrite au compte des dépenses communes.
Au fur et à mesure de ses interventions et jusqu'à la réception des travaux, chaque entreprise devra le nettoyage de ses ouvrages et des locaux, l'enlèvement des gravois produits par ses ouvrages et évacuation à sa charge.

0.5. NORMES ET REGLEMENTS

L'ensemble des installations devra être réalisé en conformité avec :
- Les lois, règlements, DTU, normes, prescriptions du CSTB, prescriptions de l'inspection du travail, en vigueur à la date de passation du marché.
- Les règles de l'art.
- Les directives des services techniques du maître d'ouvrage.

0.6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

0.6.1. GENERALITES

Les fournitures et les travaux seront conformes aux notices d'agrément du C.S.T.B., aux normes R.E.E.F. et aux prescriptions des documents techniques unifiés (D.T.U.) indiqués ci-dessus article 0.4 concernant directement ou indirectement le présent corps d'état, en vigueur à la date de passation du marché,

Exigences :
Les produits seront conformes aux exigences suivantes :
- Aux règlements acoustiques
- Aux règlements de sécurité
- Aux directives des exigences mécaniques, d'étanchéité, de sécurité, indiquées dans les DTU, cahiers du CSTB N°144

Nature et qualité des matériaux :
- Des échantillons des matériaux à mettre en œuvre, seront déposés au bureau de chantier avant exécution.

Les matériaux mis en œuvre devront bénéficier :
- D'un avis technique
- D'un certificat CERF
- De l'agrément UEATC

Conformités aux directives communes et en particulier :
- La nature des produits
- Les tolérances de fabrication
- La résistance et stabilité mécanique
- L'isolation acoustique
- La résistance au feu
- La qualité d'étanchéité
- La qualité d'interchangeabilité et d'amovibilité

L'entreprise prévoira implicitement dans ses prix :
- Les ouvrages qui seront livrés en parfait état de propreté au moment de la réception provisoire. De ce fait, l'entrepreneur devra assurer une parfaite protection et effectuer la remise en état ou le remplacement des parties d'ouvrages qui pourraient être endommagées.

0.6.2. CLASSEMENT DES MATERIAUX

Chaque fois qu'un classement coupe-feu, pare-flamme ou phonique sera demandé pour un matériau, le titulaire fournira à la maîtrise d'œuvre deux exemplaires du procès-verbal d'essais du matériau par le C.S.T.B., ou autre laboratoire agréé.
Le titulaire devra justifier la validité de ces procès-verbaux pendant toute la durée du chantier (jusqu'à la réception des travaux).

0.6.3. ECHANTILLONS, ESSAIS, OUVRAGE TEMOIN

Le titulaire est tenu de fournir les échantillons qui lui seront demandés par le maître d'ouvrage. Ils seront entreposés dans un local spécial annexé au bureau de chantier.
Les matériaux fournis à ce titre pourront, soit être rendus à l'entrepreneur, après examen visuel, pour mise en place sur le chantier, soit faire l'objet d'essais d'endurance, ou de tenue au choc. Ils ne pourront alors être réutilisés.
En cas d'évolution des matériaux entre l'approbation des échantillons et la livraison du fournisseur, le titulaire attirera l'attention du maître d'œuvre sur ces évolutions.

0.6.4. STOCKAGE DES MATERIAUX

Le titulaire devra stocker ses fournitures à l'abri des intempéries et des chocs ou des salissures pouvant survenir du fait de l'activité du chantier.

0.7. LIMITES DE PRESTATIONS

0.7.1. GENERALITES

La liste des limites de prestations ci-dessous a été établie sur la base des plans de Maîtrise d'œuvre pour la consultation des entreprises.
Le présent lot devra vérifier les prestations et les quantifier dans les postes concernés.
Les prestations définitives de chaque intervenant devront être clairement définies lors de la phase de préparation de chantier et ne pourront faire l'objet d'avenants sans l'avis favorable de la Maîtrise d'œuvre et du coordinateur de chantier.

A défaut de toute indication contraire, lorsque cela n'est pas précisé dans le présent CCTP, les matériels décrits seront toujours considérés comme fournis, posés et raccordés, compris toutes sujétions de mise en œuvre.

L'entreprise devra prévoir dans son offre la coordination avec toutes les entreprises.

Les limites de prestations ci-après sont indicatives et non limitatives.
L'entreprise les vérifiera avec chaque lot en période de préparation. Toute omission ou divergence non signalé avant validation des documents d'exécution restera à sa charge.

0.7.2. LIMITE DE PRESTATION AVEC LE MOA

A la charge du présent lot :
- Démolition et évacuation des éléments non conservés. Hors mobiliers mobiles.
- La coordination lors des accès livraison/évacuation.
- Les bordereaux de suivi des déchets.
- La gestion du compte prorata.

A la charge du MOA :
- Déménagement du mobilier mobile.
- L'information aux personnels concernés sur les travaux et le phasage.

0.7.3. LIMITE DE PRESTATION AVEC LE LOT MOBILIER ET MENUISERIE INTERIEURE

A la charge du présent lot :
- L'installation générale de chantier suivant PGC.
- La mise en place et gestion de la benne à déchets pour la phase de démolition.
- Démolition et évacuation des éléments non conservés. Hors mobiliers mobiles.
- Mise en œuvre des faux-plafonds, cloisons et doublages
- Mise en peinture des parois réalisées.
- Fourniture et pose des cloisonnettes pleines et/ou vitrées.
- Le traçage et implantation des huisseries.
- La mise en place des huisseries bois dans les cloisons créées.
- Le vernis sur les portes bois et sur le chant des portes stratifiées, plinthes bois et autres éléments bois.
- Les renforts éventuels en cloisons / doublages.

- La protection de ces équipements et matériaux contre les projections de colle, peinture, etc…
- La mise en place et gestion du compte prorata.

A la charge du lot Menuiseries intérieures – Mobiliers :
- La demande en temps et en heure des besoins en renforts en cloison/doublage.
- La fourniture et pose du mobilier fixe.
- La fourniture des huisseries bois.
- La fourniture et pose des plinthes bois.
- La fourniture des bloc-porte et pose des portes et quincaillerie.
- La fourniture et pose des bloc-portes métalliques.
- La fourniture et pose de la cloison vitrée du boxe PMR.
- La fourniture et pose des châssis fixes.
- La protection de ces équipements et matériaux contre les projections de colle, peinture, etc…
- Participation au compte prorata.

0.7.4. LIMITE DE PRESTATION AVEC LE LOT ELECTRICITE

A la charge du présent lot :
- L'installation générale de chantier suivant PGC.
- La mise en place et gestion de la benne à déchets pour la phase de démolition.
- Les renforts éventuels dans les cloisons pour fixations des équipements.
- L'ouverture et le remise en place des dalles de plancher technique pour passage de ses réseaux.
- Les percements des plaques de faux-plafond pour encastrement des équipements.
- Les sorties des fourreaux dans les cloisons et doublages y compris percements des plaques suivants plans et besoins fournis par l'électricien.
- Les rebouchements de finition des réservations, percements et saignées.
- La mise en place et gestion du compte prorata.

A la charge du lot Electricité :
- Les consignations électriques avant démolitions.
- La dépose et évacuation des équipements et réseaux électriques non conservés.
- La fourniture des besoins en réservations pour les passages de réseaux.
- La fourniture des plans guides d'implantation de son matériel, des gabarits pour encastrement des équipements et vérification conforme ;
- La fixation de son matériel sur les ouvrages, y compris toutes les sujétions telles que percement de cloisons, saignées et scellements nécessaires au passage et à la fixation de son propre appareillage.
- Le rebouchage étanche des réservations, percements et saignées.
- La fourniture et la pose des conduits électriques, y compris tous les accessoires d'encastrement.
- La protection de ses équipements contre toutes projections, ciment, colle, etc...
- La peinture anticorrosion des ferrures, supports et matériels de fabrication spéciale,
- La fourniture et la mise en œuvre de boîtes d'encastrement avec suivant le cas, reconstitution du degré coupe-feu, de l'isolation thermique ou phonique
- La fourniture, pose et raccordement des appareils incorporés dans les faux plafonds.
- Participation au compte prorata.

0.7.5. LIMITE DE PRESTATION AVEC LE LOT CVC

A la charge du présent lot :
- La démolition et dépose des faux-plafond et cloisonnement non conservés.
- Les réservations pour les passages de gaine de ventilation.
- L'ouverture, la fermeture et les reprises potentielles du plancher technique au droit des cloisons créées.
- Le percement des plaques pour encastrement des équipements.
- Les renforts dans les cloisons et doublages et ossatures de faux plafond nécessaires à la fixation des équipements du lot CVC plomberie.
- Les rebouchements de finition des réservations, percements et saignées.

- La mise en place et gestion du compte prorata.

A la charge du lot CVP :
- Les consignations hydrauliques et aérauliques avant démolitions.
- La dépose et évacuation des équipements et réseaux CVC non conservés.
- L'ensemble des sujétions pour la fixation indépendante pour son matériel.
- L'ouverture et le remise en place des dalles de plancher technique pour passage de ses réseaux.
- Le rebouchage étanche des réservations, percements et saignées.
- La protection de ses équipements contre toutes projections, ciment, colle, etc...
- La peinture anticorrosion des ferrures, supports et matériels de fabrication spéciale.
- Fourniture des plans guides d'implantation de son matériel, des gabarits pour encastrement des équipements et vérification conforme.
- La fourniture et la pose des appareils incorporés dans les faux plafonds.
- La demande en temps et en heure des besoins et renforts éventuels pour fixations des équipements CVC plomberie et des besoins en gaine techniques.
- Protection des ouvrages réalisés contre les projections si nécessaire.
- Participation au compte prorata.

0.8. PLANNING ET PHASAGE

Le chantier sera décomposé en plusieurs phases suivant carnet de phasage chantier de l'architecte / OPC.
L'entreprise devra tenir compte du phasage de l'opération. Elle devra prévoir les adaptations et réseaux provisoires le cas échéant.

Nota important :

Les travaux seront réalisés en **site occupé avec de fortes contraintes** telle que la nécessité de maintenir, pendant la durée du chantier, un accueil du public (tous les matins sauf le mercredi fermé toute la journée) et l'accès à la caisse ; avec obligation de prévoir des travaux en horaires décalés ou le week-end.

1. TRAVAUX PREALABLES ET INSTALLATION DE CHANTIER

1.1. TRAVAUX PREALABLES

Avant intervention, il sera prévu les actions suivantes :
- Le repérage et l'identification des zones impactées ;
- La synthèse en préparation de chantier ;
- Demande des permis feu le cas échéant.

1.2. INSTALLATION DE CHANTIER ET FRAIS DIVERS

1.2.1. CONSTAT D'HUISSIER

Un constat d'huissier à la charge exclusive de l'entrepreneur, sera établi avant le début des travaux. Il précisera l'état des circulations verticales et horizontales susceptibles d'être utilisé, les ouvrages environnants, ainsi que des chaussées limitrophes et la voirie utilisée. Deux exemplaires seront remis au Maître d'Ouvrage et à l'Architecte.

1.2.1. COMPTE PRORATA

Toutes les dépenses pour fournitures de matériel, de fluides ou de personnel, correspondant aux nécessités du chantier même si elles ne sont pas citées, sont réputées communes sauf si elles sont précisées comme étant à charge d'un marché particulier et citées dans son CCTP.

Toutes les dépenses communes pour fournitures de matériel ou de fluides, de personnel seront réparties conformément aux principes dont s'inspire la Norme P 03 001.
Les dépenses communes de chantier entreront au compte prorata général. Le contenu du compte prorata et sa gestion seront conformes aux prescriptions du CCAP ainsi qu'à la convention interentreprises, laquelle sera mise au point entre les titulaires des différents lots, dès l'ouverture du chantier.
Il est rappelé que ni le maître d'ouvrage, ni le maître d'œuvre, ni l'équipe d'ingénierie n'auront à intervenir dans la gestion du compte prorata.
La gestion du compte prorata est à la charge du lot 1 : Démolition / Plâtrerie / Plancher / Peinture / Nettoyage.

Y compris prise en compte PGC du CSPS.

1.2.2. INSTALLATIONS GENERALES ET PANNEAU DE CHANTIER

L'entreprise aura à sa charge l'installation de chantier et les dépenses communes de chantier dans les conditions définies dans les pièces administratives et le PGC.
L'installation et l'organisation du chantier doivent tenir compte de la législation en vigueur et du Code du Travail à la date de signature des marchés.

Panneau de chantier :
- Façonnage, fourniture et pose de panneau de chantier, suivant demande MOA/MOE (base de format 1x2ht m).
- Fourniture et pose des panneaux « chantier interdit au public » et « Port des EPI obligatoires », en nombre suffisant.
- Mise en place aussitôt la signature des marchés, sur emplacement indiqué par la MOe.
- Fourniture et pose de signalétique temporaire pour phasage/guidage du public.
- Compris maintenance pendant la durée travaux.
- Compris dépose des panneaux de chantier après la réception définitive des travaux.

Localisation : Emplacement suivant indications de la MOE.

1.2.3. BASE VIE

Les WC chantier, réfectoires et espaces de stockage seront mis à disposition par la MOA (sans comptage EF/EL). Ils seront équipés par la MOA.

Le titulaire du présent devra prévoir le nettoyage régulier et l'entretien de ces espaces tout le long du chantier. -> **dans le cadre du compte PRORATA**
Y compris prise en compte PGC.

1.2.4. BENNE CHANTIER

L'entreprise devra prévoir la mise en place d'une benne de chantier pour la phase de démolition. Emplacement sur la voirie, yc prise en charge des demandes et des frais de voirie associés. Délimitation et protection de la zone avec barrières type HERAS.
Y compris prise en compte PGC.

1.2.5. DELIMITATION CHANTIER / PROTECTIONS / ELEMENTS PROVISOIRES

Le titulaire devra prévoir, notamment pour le phasage des travaux :
- Un balisage parfaitement délimité et repéré des zones d'intervention yc signalétique temporaire ;
- Une délimitation du chantier par palissade OSB ht 2,00m. Fixation sur une ossature bois avec pieds supports lesté en nombre suffisant. Y compris jambes de renfort et contreventement si nécessaire. Porte d'accès temporaire, pleine, doubles vantaux et verrouillable.
- Complément et raccord toute hauteur par bâche polyane pour calfeutrement chantier ;
- Pour les sols existants conservés des zones de chantier : protection par bâche de protection molletonnée et antidérapante ;
- Protection des ouvrages et équipements conservés contre la poussière et les chocs (par exemple : élévateur PMR, marches existantes…) ;
- Toutes précautions et protections nécessaires.

Y compris déplacement du cantonnement suivant le phasage.
Y compris entretien au cours du chantier, prise en compte du PGC et replis des installations en fin de chantier.

1.2.6. REMISE EN ETAT ET ENTRETIEN DES ABORDS

L'entreprise aura à sa charge l'entretien et le nettoyage des abords du chantier pendant la durée des travaux de l'opération et la remise en état des abords en fin de chantier (notamment, parvis, trottoir, etc… qui seront empruntée pour la démolition).
Dans le cas où les revêtements de sols, bandes engazonnées, bandes de terre ou autres auraient été dégradés du fait de l'entreprise, celle-ci prendra à sa charge leurs remises en état.

De façon générale, l'entreprise assumera les frais de remise en état des matériaux et équipements qu'elle dégrade.

2. TRAVAUX DE DEPOSES ET DE DEMOLITIONS

2.1. DEPOSES DEMOLITIONS ET EVACUATIONS

Toutes les précautions seront prises pour veiller à la préservation des parties adjacentes qui seront conservées (étaiement, buttonnage,…). Toutes précautions seront prises pour ne pas ébranler, par de coups trop violents, les ouvrages adjacents à conserver, ni desceller les ouvrages en béton lors des travaux. Si tel était le cas, il serait procédé à la réparation à l'identique de la partie incriminée aux frais de l'entreprise.
Les démarches éventuelles auprès des concessionnaires pour la protection ou le dévoiement des réseaux existants dans l'emprise des travaux. Les déposes seront soignées, les supports seront repris et mis au propre.

Les prestations du présent lot concernent principalement les prestations suivantes :
- Au droit des poutres où va être implantée la cloison CF : dépose et démolition soignée des coffrages plâtres.
- Dépose et démolition soignées des faux plafonds impactés compris dalles de FP, une partie de la toile textile, jouées, plaques, ossature et fixation.
- Dépose et démolition soignées des cloisons de la zone.
- Dépose soignée de la banque d'accueil et de la banque de caisse existantes.
- Dépose et démolition soignées boxs non récupérés par le lot 2.
- Dépose soignée des rangées de chaises.

- Evacuations à la décharge yc fourniture des BSD correspondants. Nettoyage des zones et évacuation d'encombrants de toute nature, gravois, …

- Y compris reprise des jambages, seuils dégradés et arases.
- Y compris **tous renforts, étaiement** et protections provisoires des ouvrages existants.

Nota :

- Une attention particulière sera apportée aux éléments conservés (menuiseries extérieures, sols, etc…).
- Il n'est pas prévu le déplacement ou l'évacuation du mobilier mobile existant.
- Le titulaire devra prendre en compte le phasage.
- Le titulaire devra prévoir tous les moyens d'accès nécessaires pour travaux en hauteur et suivant le type de sol (plancher technique démontable).

Localisation : suivants plans et détails architecte.
Unité : Ensemble par prestation.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLATRERIE

3.1. GENERALITES

Nota important : Le titulaire devra prévoir dans ses prix unitaires, tous les moyens d'accès en hauteur nécessaire pour ses travaux. Il devra prendre en compte la nature du sol (plancher technique sur la majorité de la zone).

3.2. CLOISON

Mise en œuvre selon le DTU 25-41 et suivant les recommandations fabricant.

3.2.1. CLOISON DISTRIBUTIVES

Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique - EP. 98mm

Fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre de type 98/48, comprenant :
- Une ossature composée de rails et de montants en acier galvanisé. L'ossature sera disposée suivant la technique du fabricant en ce qui concerne les fixations et la réalisation des angles. Les renforts d'huisserie pour portes seront disposés dans l'ossature. Montants doubles de 48 mm, entraxe de 0.4 m suivant hauteur des planchers des locaux. Fixation par vis invisibles auto-foreuses tête trompette.
- Chaque parement sera composé de 2 plaques de plâtre de 13 mm, larg. 1200 mm, Haute Dureté, suivant degré CF attendu.
- Fourniture et pose d'isolation en panneau de fibre minérale semi-rigide de 45 mm, incorporée dans l'ossature des cloisons y compris toutes sujétions de mise en œuvre pour amélioration du coefficient d'isolation acoustique de la cloison. Classement ACERMI.
- Parement prêt à peindre.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits agrées possédant un avis technique. Les angles saillants seront protégés par une arrête métallique, avec 3 couches d'enduit suivant prescriptions du fabricant.
- L'étanchéité à l'air sera assurée, en périphérie des cloisons, par le traitement des joints. En partie basse, le rail sera posé sur un feutre bitumé avec relevés.
- Y compris calfeutrement en tête de cloison.
- Hauteur : entre le plancher bas et le plafond yc réservations suivant réseaux existants et créés en plénum.
- Affaiblissement acoustique : **Rw+C : 45 dB**
- Renforts pour charges lourdes supérieures à 30 kg.
- Mise en place au montage de renforts verticaux ou horizontaux en masses bois sapin ou métal, pour fixations des charges lourdes telles que lavabo, évier, meuble etc..; L'emplacement de ces charges sera réclamé par l'entrepreneur du présent lot avant montage des cloisons et ce dernier devra repérer l'emplacement des renforts incorporés sur les parements des cloisons.

Nota : dans le cas où une cloison serait en alignement avec un about de murs et / ou voiles ou un poteau, une plaque de plâtre sera systématiquement prolongée pour venir en recouvrement de ces éléments.

Localisation : Cloisons créées de 10cm du projet (notamment entre SdR et Open-space / Bureaux INPI / entre caisse et guichet) suivant plans architecte.
Unité : Au m².

3.2.2. CLOISONS SEPARATIVES COUPE-FEU

Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique - EP. 120mm

Fourniture et pose de cloisons séparatives en plaque de plâtre de type 120/70, comprenant :
- Une ossature composée de rails et de montants en acier galvanisé. L'ossature sera disposée suivant la technique du fabricant en ce qui concerne les fixations et la réalisation des angles. Les renforts d'huisserie pour portes seront disposés dans l'ossature. Montants doubles de 70 mm, entraxe de 0,4 ou 0.6 m suivant hauteur des planchers des locaux. Fixation par vis invisibles auto-foreuses tête trompette.
- Chaque parement sera composé de 2 plaques de plâtre de 13 mm, larg. 1200 mm, Haute Dureté, suivant degré CF attendu.

- Fourniture et pose d'isolation en panneau de fibre minérale semi-rigide de 70 mm, incorporée dans l'ossature des cloisons y compris toutes sujétions de mise en œuvre pour amélioration du coefficient d'isolation acoustique de la cloison. Classement ACERMI.
- Parement prêt à peindre.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits agrées possédant un avis technique. Les angles saillants seront protégés par une arrête métallique, avec 3 couches d'enduit suivant prescriptions du fabricant.
- L'étanchéité à l'air sera assurée, en périphérie des cloisons, par le traitement des joints. En partie basse, le rail sera posé sur un feutre bitumé avec relevés.
- Y compris calfeutrement en tête de cloison.
- Hauteur : toute hauteur (4,20m) y compris dans le plancher technique et en plénum de faux plafond, yc réservations suivant réseaux en plénum.
- Affaiblissement acoustique : **Rw+C : 50 dB**
- **CF1h – EI60 avec PV.**
- Renforts pour charges lourdes supérieures à 30 kg.
- Mise en place au montage de renforts verticaux ou horizontaux en masses bois sapin ou métal, pour fixations des charges lourdes telles que lavabo, évier, meuble etc..; L'emplacement de ces charges sera réclamé par l'entrepreneur du présent lot avant montage des cloisons et ce dernier devra repérer l'emplacement des renforts incorporés sur les parements des cloisons.

Nota : dans le cas où une cloison serait en alignement avec un about de murs et / ou voiles ou un poteau, une plaque de plâtre sera systématiquement prolongée pour venir en recouvrement de ces éléments.

Localisation : Cloisons créées CF toute hauteur du projet suivant plans architecte.
Unité : Au m².

3.2.3. CLOISONS ANTI-EFFRACTION ET COUPE-FEU

Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique - EP. 200mm

Fourniture et pose de cloisons anti-effractions en plaque de plâtre de type 200/90, (SECURBLOCK de chez Siniat ou équivalent) comprenant :

- Une ossature composée de rails et de montants en acier galvanisé. 2 ossatures côte à côte. L'ossature sera disposée suivant la technique du fabricant en ce qui concerne les fixations et la réalisation des angles. Les renforts d'huisserie pour portes seront disposés dans l'ossature. Montants doubles M90-35, entraxe de 0.3 m suivant hauteur des planchers des locaux. Fixation par vis invisibles auto-foreuses tête trompette.
- Composé de 2 plaques de plâtre de 25 mm et tôle d'acier. Suivant degré CF attendu.
- Fourniture et pose d'isolation en panneaux de laine de verre, ép 85mm, incorporée dans l'ossature des cloisons y compris toutes sujétions de mise en œuvre pour amélioration du coefficient d'isolation acoustique de la cloison. Classement ACERMI.
- Parement prêt à peindre.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits agrées possédant un avis technique. Les angles saillants seront protégés par une arrête métallique, avec 3 couches d'enduit suivant prescriptions du fabricant.
- L'étanchéité à l'air sera assurée, en périphérie des cloisons, par le traitement des joints. En partie basse, le rail sera posé sur un feutre bitumé avec relevés.
- Y compris calfeutrement en tête de cloison.
- Hauteur : suivant plans architecte, yc réservations suivant réseaux en plénum.
 - Toute ht sur la partie arrière de la caisse/guichet.
 - Env. 3,00m sur la partie avant de la caisse/guichet.
- Affaiblissement acoustique : **Rw+C : 63 dB.**
- **CF1h – EI60 avec PV.**
- **Anti-effraction classé CR4.**
- Renforts pour charges lourdes supérieures à 30 kg.
- Mise en place au montage de renforts verticaux ou horizontaux en masses bois sapin ou métal, pour fixations des charges lourdes telles que lavabo, évier, meuble etc..; L'emplacement de ces charges sera réclamé par l'entrepreneur du présent lot avant montage des cloisons et ce dernier devra repérer l'emplacement des renforts incorporés sur les parements des cloisons.

Nota : dans le cas où une cloison serait en alignement avec un about de murs et / ou voiles ou un poteau, une plaque de plâtre sera systématiquement prolongée pour venir en recouvrement de ces éléments.

Il devra être prévu pour la partie avant de la caisse/guichet où la cloison CR4 n'est pas toute hauteur, la mise en place d'une ossature primaire rapportée pour fixation haute de la cloison.

Localisation : Cloisons créées anti-effraction et CF du projet suivant plans architecte.
Unité : Au m².

3.2.4. CLOISONNETTE

a) Pleine

Cloisons pleines - EP. 78mm

Fourniture et pose de cloisons pleines, ép. 78mm, comprenant :
- Une ossature autoportante en aluminium. Rigidité assurée par équerres, clips et renforts.
- Contreventement et ossature complémentaire pour implantation d'huisserie.
- Remplissage double. Chaque parement sera composé de 1 plaque de plâtre 18mm revêtu prépeinte d'usine.
- Hauteur : 2,20m à partir du faux-plancher.
- Affaiblissement acoustique : **Rw+C : 35 dB.**
- Mise en place de points d'appui ponctuel sur dalle, en traversé du plancher technique pour assurer une bonne fixation (découpe à charge du présent lot).
- Y compris accessoires et sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Cloisons mi-hauteur pleines du projet suivant plans architecte.
Unité : Au m².

b) Vitrée sur allège pleine

Cloisons vitrées sur allège - EP. 78mm

Fourniture et pose de cloisons vitrées mi-hauteur sur allège, ép. 78mm, comprenant :
- Une ossature autoportante en aluminium. Rigidité assurée par équerres, clips et renforts.
- Contreventement dans l'allège.
- Allège pleine double peau. Chaque parement sera composé de 1 plaque de plâtre 18mm revêtu prépeinte d'usine.
- Remplissage vitré en partie haute par double vitrage avec verre feuilleté sécurit' SP510.
- Mise en œuvre d'une vitrophanie sur le vitrage type verre dépoli suivant charte.
- Hauteur : 2,20m à partir du faux-plancher.
- Affaiblissement acoustique : **Rw+C : 35 dB.**
- Mise en place de points d'appui ponctuel sur dalle, en traversé du plancher technique pour assurer une bonne fixation (découpe à charge du présent lot).
- Y compris accessoires et sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Cloisons mi-hauteur vitrées du projet suivant plans architecte.
Unité : Au m².

3.3. FAUX-PLAFOND

3.3.1. PLAFOND EN DALLE DEMONTABLE ACOUSTIQUE

Fourniture et pose de plafonds suspendus démontables en dalles minérales décorative, de type Danoline Belgravia E+ UNITY 3 S15 de chez KNAUF, ou techniquement équivalent.
Panneau en plaques plâtre cartonnées, dos en voile acoustique blanc :
- Dimensions : 600 x 600 mm.
- Épaisseur : 12.5 mm.
- Décor : Aspect Monolithique perforation carrée 3,5x3,5 mm, entraxe 8,33 mm, perforation 17,2 %.
- Finition peinture acrylique blanche.
- Laine minérale 45mm.
- Absorption acoustique aw ≥ 0,9 (avec laine minérale).

- Résistance au feu : A2-s1,d0.
- Résistance à l'humidité : 70% HR, 25°C.
- Qualité de l'air A+.
- Réflexion à la lumière 69,2 %.
- Entretien par aspiration ou avec éponge / chiffon humide.
- Ossature semi-apparente laquée blanche en usine en "T" de 15mm, résistante à la corrosion, permettant le démontage, y compris ossatures primaire et secondaire, profilés porteurs, entretoises, tiges filetées, clips de rive, rive en cornière.
- De manière à accéder aux organes techniques situés en plénums, il sera prévu des entretoises d'ossature des plafonds suspendus, facilement démontables et remontables.
- L'Entrepreneur devra livrer un ouvrage comportant toutes les finitions de parachèvement nécessaires à l'aspect esthétique de la présente prestation.
- Seront également comprises, toutes les sujétions de découpes, intégration de luminaires, de calepinage, de raccords aux autres plafonds suspendus, de raccords périphériques…
- Y compris, tous détails et sujétions de mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant et avis techniques.

Localisation : Suivant plan de repérage des plafonds et plans de calepinage des plafonds de l'Architecte, notamment les plafonds des locaux suivants : salle de réunion, bureaux, salle visio, circulation ERT.
Unité : Au m².

3.3.2. PLAFOND INDEMONTABLE

Fourniture et pose d'un plafond non démontable sur ossature métallique.
- Montant M90, entraxe 50cm.
- Parement avec 2 plaques de plâtre 13 mm suivant degré CF attendu.
- Parement prêt à peindre.
- Isolant laine minérale 45mm à dérouler par le dessus. Classement M0.
- Sur ossature métallique parallèle y compris ossatures primaire et secondaire, profilés porteurs, entretoises, tiges filetées, clips de rive, rive en cornière, visserie, appuis intermédiaires.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits agrées possédant un avis technique. Les angles saillants seront protégés par une arrête métallique, avec 3 couches d'enduit suivant prescriptions du fabricant.
- L'Entrepreneur devra livrer un ouvrage comportant toutes les finitions de parachèvement nécessaires à l'aspect esthétique de la présente prestation.
- Seront également comprises, toutes les sujétions de découpes, intégration de luminaires, de calepinage, de raccords aux autres plafonds suspendus, de raccords périphériques… et toutes sujétions pour respecter le degré coupe-feu attendu.
- Y compris, tous détails et sujétions de mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant et avis techniques.

Localisation : Reprise au droit des poutres + complément zone open-space + reprise zone INPI suivant plans et détails.
Unité : Au m².

3.4. OUVRAGES DIVERS

3.4.1. ENCOFFREMENT CF

Pour la ventilation, il est prévu la mise en place de diffuseur soufflage et reprise muraux avec plénum sur la cloison CF. Ceux-ci sont prévus à affleurant à la cloison, avec un clapet-coupe-feu en retrait.
Le titulaire devra prévoir la reconstitution CF entre la cloison et le CCF par encoffrement CF1h type PROMAT ou équivalent. Y compris jointure, colle, fixation par rails, accessoires et sujétions.

Localisation : Encoffrement entre diffuseur et CCF du Hall (2 unités) suivant plans et détails.
Unité : A l'unité (par diffuseur).

3.4.2. JOUEES EN PLAQUES DE PLATRE

Réalisation de jouées verticales, en plaques de plâtre identiques au plafond type BA13, posées sur ossatures métalliques porteuses en L de hauteur variable suivant plan Architecte, à chaque différence d'altimétrie de faux plafond :
- Compris sujétions particulières :

 - D'ossatures nécessaires de raidissement, d'accrochage, etc…
 - De cornière d'angle en raccord avec les plafonds plans ;
 - Traitement des joints par bandes d'armature collées et ratissées et toutes sujétions de parfaite finition
- Toutes coupes, entailles, fixations, accessoires fournis et posés.
- Mise en place des cadres de grille de ventilation fournit par les différents lots techniques Réaction au feu : M0
- Réalisation en coordination avec les entrepreneurs des corps d'état techniques.
- Y compris tous profilés complémentaires à la parfaite finition de l'ensemble, toutes coupes, découpes, pose, réglage, tous détails, toutes sujétions suivant les prescriptions du fabricant et avis techniques.
- Y compris retours horizontaux en plaque de plâtre le cas échéant.

Nota : Un soin particulier sera demandé au présent lot concernant les angles saillants du projet.

Localisation : Suivant plan de repérage de l'Architecte, notamment : bureaux Open-space, salle visio et bureau INPI.
Unité : Au m².

3.4.3. TRAPPE DE VISITE AU PLAFOND

Fourniture et pose de trappe d'accès :
- Trappe de visite alu/plaque.
- Dimensions 300x300 mm.
- Cadre alu invisible après pose et jointoiement.
- Trappe avec plaque de plâtre intégré prête à peindre.
- Ouverture et fermeture par pression.
- Câble de sécurité.
- Y compris accessoires et sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Salle visio, pour accès CCF suivant plans de l'architecte.
Unité : A l'unité.

3.4.4. RENFORT D'OSSATURE

Fourniture et pose de l'ensemble des renforts de cloisons nécessaires pour supporter les éléments fixés dessus, et notamment Huisseries/mobiliers/appareils techniques :
- Au droit des huisseries incorporées dans le cloisonnement les montants verticaux d'encadrement de ces huisseries sont doublés.
- Encadrement de châssis.
- Au droit des encadrements incorporés dans le cloisonnement les montants verticaux et renfort horizontaux d'encadrement de châssis sont doublés.
- Chevêtre.
- Dans le cas de réservation (à 50 cm pour le passage de réseau), le présent lot devra la mise en œuvre d'un chevêtre, repris sur des montants triples.
- Entretoises.
- Par principe, tous les ouvrages et accessoires à rapporter sur les cloisons à parement plaques de plâtre, seront vissés sur des profilés préalablement disposés à l'intérieur de la cloison.
- Il sera mis en œuvre des lisses métalliques horizontales en acier galvanisé ou lisse bois dans les cas suivants :
 - Dans sanitaires, pour fixation des accessoires sanitaires, des lavabos, etc.
 - Dans tous les locaux, pour fixation des meubles suspendus, lavabos, TV, etc.
- Liste non exhaustive à compléter au regard des CCTP de l'ensemble des corps d'état du projet.

Localisation : En cloisons, doublages, gaines : pour charge lourde et réservations suivant plans et détails de l'Architecte.
Unité : Ensemble.

3.4.5. HUISSERIES

L'implantation et le traçage des huisseries inscrites dans les cloisons sont dus au présent corps d'état. La fourniture des huisseries sont prévues au lot Menuiseries Intérieures, elles seront mises en œuvre par le présent corps d'état à l'avancement.

Localisation : Suivant plans et détails de l'Architecte, pour l'ensemble des portes, châssis…
Unité : Ensemble.

3.4.6. DECOUPE DE TROUS

L'entrepreneur du présent lot prévoira dans son offre :
- Les découpes dans l'ensemble des cloisons de distributions, gaines techniques, et faux-plafond de trous pour extraction, ventilation, trappes de visite, équipement électrique, …etc.
- Après pose de ces ouvrages, calfeutrements et garnissages nécessaires au pourtour.

Localisation : Suivant plans architecte et plans lots techniques, pour l'ensemble du projet.
Unité : Ensemble.

3.4.7. RACCORDS DIVERS

Raccords, garnissage, calfeutrement et bouchement divers au plâtre après le passage des autres corps d'état et suivant phasage (équipements et réseaux provisoires) et percements / carottages.
Raccords d'enduit de nature identique aux existants, sur bouchements de baies, etc., toutes faces apparentes.
Y compris sujétions CF.
Prix global et forfaitaire pour l'ensemble de l'opération.

Localisation : Suivant plans et détails, pour l'ensemble du projet.
Unité : Ensemble.

4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLANCHER TECHNIQUE

4.1. TRAVAUX SUR PLANCHER

4.1.1. DEPOSE ET REMISAGE DES DALLES

Le titulaire aura à sa charge la dépose soignée et le stockage/remisage des dalles du plancher technique au droit des cloisons allant jusqu'au plancher bas.
Il sera prévu en provision, le remplacement par la fourniture et pose de 20 m² de dalle neuve, de dimensions et caractéristiques adaptées.

4.1.2. ADAPTATION DE PLANCHER TECHNIQUE

Le plancher technique existant est conservé. Néanmoins, pour la création de la cloison CF, le présent lot devra :
- La modification du système de fixation existant yc reprise ossature et jambe de force le cas échéant.
- La découpe des dalles pour adaptation.
- Fixation indépendante de la cloison CF. En aucun cas la cloison CF créée ne devra servir de porteur ou de fixation au plancher technique.

Localisation : Au droit des cloisons créées (hors cloisonnette) Suivant plans de l'Architecte.
Unité : Au ml de cloison créée.

5. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURE

5.1. TRAVAUX PREPARATOIRES

5.1.1. PREPARATION DES SUPPORTS NEUFS

Préparation des supports neufs conforme aux réglementations en vigueur, notamment :

Préparation sur support en plaque de plâtre :
- Préparation suivant tableau 3 : « Plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné - travaux intérieurs » du DTU 59.1 (Indice de classement : P 74-201-1) Finition A :
 - Époussetage,
 - Impression et rebouchage,
 - Révision des joints,
 - Enduit repassé,
 - Ponçage et époussetage,
 - Couche intermédiaire,
 - Révision,
 - Couche de finition.

Préparation des supports béton intérieurs :
- Préparation suivant tableau 6 : « Parements de béton brut de décoffrage – Travaux intérieurs » du DTU 59.1 (Indice de classement : P 74-201-1). Finition A
 - Époussetage, brossage, égrenage,
 - Dégrossissage,
 - Enduit non repassé
 - Enduit repassé,
 - Ponçage et époussetage,
 - Couche intermédiaire.
 - Révision,
 - Couche de finition

Préparation sur bois et dérivés du bois intérieur :
- Préparation suivant tableaux 14 et 15 : « Subjectiles bois et dérivés – Travaux intérieurs » du DTU 59.1 (Indice de classement : P 74-201-1). Finition A :
 - Brossage,
 - Ponçage,
 - Epoussetage
 - Impression 1 couche

Préparation sur ouvrages métalliques intérieurs :
- Préparation suivant tableau 18 : « Subjectiles métalliques - Subjectiles métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion – Travaux intérieurs » du DTU 59.1 (Indice de classement : P 74-201-1). Finition B :
 - Nettoyage
 - Dépoussiérage
 - Retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion si nécessaire
 - Couche intermédiaire
 - Couche de finition

Classement des finitions A, B et C :
- FINITION "C" : le film de peinture couvrira le subjectile, il lui apporte un coloris, des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition élémentaire".
- FINITION "B" : Cet état de finition est défini par nature de subjectile. La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition courante".
- FINITION "A" : Cet état de finition est défini par nature de subjectile. La planéité finale avec un rechampissage ne présentant pas d'irrégularités. Ce niveau correspond à l'ancienne appellation "finition soignée".

Localisation : Cloisons créées suivant plans et détail architecte.
Unité : Au m².

5.1.2. PREPARATION DES SUPPORTS EXISTANTS

Préparation des supports anciens, comprenant :
- Dépoussiérage, lavage et lessivage des anciennes peintures, arrachage des revêtements muraux fixés et/ou collés existants
- Enlèvement d'anciennes chevilles de fixations et bouchement des trous à l'enduit plâtre compatible avec les supports existants
- Reprise de fissures éventuelles
- Ragréage et travaux d'impression suivant l'état des supports existants
- Ramassage, roulage et évacuation des gravois aux décharges publiques autorisées, tous détails et toutes sujétions d'exécution.
- Protection des ouvrages alentours (scotch, polyane, etc…) y compris replis après travaux.

Localisation : Cloisons, murs et plafonds existants suivant plans et détail architecte.
Unité : Au m².

5.2. PEINTURE INTERIEURE

5.2.1. PEINTURE ACRYLIQUE SUR PAROI

Application de peinture acrylique lessivable satinée (ou mat suivant le cas) sur murs bénéficiant du label NF environnement, comprenant :
- Support : béton et plaque de plâtre.
- Préparation des supports comme définie à l'article ci-avant, conforme à l'état de finition recherché compris application d'une sous couche d'impression.

Finition :
- 2 couches de peinture acrylique satinée ou mat à base de résines alkydes en émulsion et acryliques type EVOLUTEX SATIN des Ets La Seigneurie ou équivalent.
- État de finition recherché : Finition "A".
- Aspect : satiné ou mat suivant emplacement.
- Valeur COV inférieur ou égal à 2 g/l.
- Famille : 1 – Classe 4a 7b2.
- Réaction au feu : M0 ou A2-s1, d0.
- Teintes au choix de l'architecte selon charte de la DGFIP.
- L'ensemble compris rechampissages, protections, tous détails et sujétions de mise en œuvre et d'accès.

Localisation : Ensemble des parois dans l'emprise du projet recevant une peinture (hors surface en plénum) suivant plan de repérage de l'Architecte.
Unité : Au m².

5.2.2. VERNIS SUR ELEMENTS BOIS

Application d'un vernis compris double rechampissage bénéficiant d'un label environnemental, comprenant :
- Support : bois et dérivés bois
- Préparation des supports comme définie à l'article décrit ci-avant. Finition :
 - 2 couches de vernis à base de résines polyuréthane en phase aqueuse
 - État de finition recherché : Finition "A"
 - Aspect : mate incolore
 - Famille : 1 - Classe7b2 Teinte au choix de la maîtrise d'ouvrage
- Des essais seront réalisés afin de vérifier l'adéquation du produit avec l'aspect souhaité. L'ensemble compris rechampissages, protections, tous détails et sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Pour l'ensemble des cadres/huisseries et les chants de portes bois et plinthe bois du projet suivant plans.
Unité : Ensemble.

5.2.3. RACCORDS DIVERS DE PEINTURE

- Retouches et raccords divers de peinture après le passage des autres corps d'état, suivant phasage (équipements et réseaux provisoires) et avant réception. Pour l'ensemble des ouvrages et locaux concernés.
- Etat de finition dito ci-avant.
- Y compris déchets, d'accès pour travaux à grande hauteur, protections, manutentions, tous accessoires et sujétions d'exécution suivant prescriptions du fabricant, Avis technique, Normes et DTU en vigueur.

Localisation : Pour l'ensemble du projet.
Unité : Ensemble.

6. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE NETTOYAGE

Nettoyage, type industriel, sur ordre du Maître d'Œuvre en fin de chantier, avant la réception. Le tout suivant normes et DTU Nettoyage sur les surfaces suivantes :

- Balayage et lavage des revêtements de sols carrelés et leurs plinthes, sols PVC, etc…
- Revêtements muraux,
- Dépoussiérage des plafonds,
- Appareils sanitaires ou de ventilation,
- Menuiseries extérieures des vitrages aux 2 faces,
- Menuiseries intérieures, portes, tablettes, protections murales, plinthes,
- Quincailleries, telles que les béquilles, crémones, barres antipanique, bec de cane,
- Équipement électrique, tel que les plafonniers, appliques, enjoliveurs, PC,
- Équipement technique, tel que les grilles de ventilations, ventilo-convecteurs,
- Dépoussiérage et lavage des parois et surfaces verticales,
- Dépoussiérage et lavage des canalisations,
- Dépoussiérage et lavage des bureaux, étagères, mobiliers, vasques, éviers etc. (cette liste est non exhaustive),
- Y compris évacuations des gravois et toutes sujétions de mise en œuvre.
- Pour l'ensemble des ouvrages et locaux concernés.

Localisation : Pour l'ensemble de la zone traitée, à l'issu de la phase 1 + en fin de phase 2 avant la réception + un après levé des réserves.
Unité : Au m².